

Résumé

Aperçu général

La collecte, l'utilisation et le partage généralisés des données qui sous-tendent les économies modernes remettent en question les cadres de gouvernance et les approches politiques actuels. Faisant fond sur les travaux de recherche et analyses approfondis que l'OCDE a consacrés à la gouvernance des données et sur ses instruments juridiques dans ce domaine, le présent *Guide relatif à l'élaboration des politiques en matière de gouvernance des données* (ci-après dénommé le « Guide ») a pour objet d'aider les décideurs à gérer trois types de tensions et objectifs fondamentaux liés à l'action des pouvoirs publics, qui caractérisent la plupart, sinon la totalité, des efforts déployés pour concevoir, réviser et mettre en œuvre les politiques en matière de gouvernance des données à l'ère numérique. Les tensions et objectifs sont liées à la nécessité de concilier l'ouverture des données et leur contrôle, tout en maximisant la confiance ; de gérer des intérêts et des réglementations relatifs à la gouvernance des données qui se superposent, voire sont contradictoires ; et de favoriser les investissements dans les données et leur réutilisation efficace. Le Guide décrit, pour chacune d'elles, les problématiques sous-jacentes et présente des approches prometteuses pouvant aider à les résoudre. Il contient par ailleurs une liste de questions susceptibles d'orienter les décideurs qui entreprennent de concevoir et de réviser les politiques en matière de gouvernance des données. Enfin, il propose des exemples d'approches politiques et de mesures concrètes.

Conclusions

L'ouverture des données est porteuse à la fois d'avantages et de risques liés à leurs propriétés économiques

L'ouverture des données induit à la fois des avantages et des risques. Les politiques doivent donc : contribuer à insuffler une culture de la gestion du risque et de la transparence à l'échelle de l'écosystème de données ; mettre à profit le spectre complet des degrés d'ouverture des données de manière à concilier les risques et les avantages ; améliorer la gestion et le contrôle des données par les utilisateurs au moyen de mécanismes juridiques ; favoriser l'adoption de mesures technologiques et organisationnelles pour renforcer le contrôle ; et améliorer l'interopérabilité technique à l'appui de l'ouverture des données.

Les intérêts des différentes parties prenantes et communautés d'action peuvent s'avérer contradictoires

Diverses parties interviennent dans les différentes phases du cycle de vie des données (collecte, analyse, utilisation, suppression), avec des intérêts potentiellement contradictoires. La participation de communautés d'action variées à la gouvernance des données donne lieu à l'élaboration de cadres politiques et réglementaires multiples, centrés sur des préoccupations qui sont généralement propres à

chaque communauté, et qui parfois se recoupent. Ces cadres peuvent être sectoriels ou intersectoriels, nationaux ou internationaux.

Davantage d'incitations sont nécessaires pour renforcer la gouvernance des données

Si les coûts marginaux de transmission, de copie et de traitement des données peuvent être proches de zéro, d'importants investissements sont souvent requis pour générer et collecter les données et pour en permettre le partage et la réutilisation. Il peut également être nécessaire d'investir dans le nettoyage et la curation des données, des activités qui dépassent généralement le champ et la durée de celles pour lesquelles les données ont été initialement collectées. Il n'est pas rare que des investissements complémentaires doivent en outre être réalisés dans les compétences et les qualifications liées aux données, ainsi que dans les technologies de l'information et des communications. Cela comprend les investissements dans les algorithmes et les logiciels, le long du cycle de valeur des données (de la production et la collecte, au traitement et à la réutilisation). De fait, les observations montrent que les entreprises sont de plus en plus nombreuses à acquérir des start-ups pour garantir l'accès aux données et autres actifs complémentaires qui pourraient être essentiels au développement de leurs activités fondées sur les données.

Recommandations

Concilier ouverture et contrôle des données, tout en maximisant la confiance

Les politiques devraient viser à maximiser les avantages de l'accès aux données, de leur partage et de leur réutilisation par-delà les frontières organisationnelles et nationales, tout en encourageant la gestion des risques connexes, dont ceux qui violent les droits des individus et des organisations. Pour ce faire, les politiques en matière de gouvernance des données peuvent :

- favoriser l'instauration d'une culture de la gestion du risque et de la transparence à l'échelle de l'écosystème des données
- mettre à profit le spectre complet des degrés d'ouverture des données
- fournir des solutions et des outils juridiques pour renforcer la gestion et le contrôle des données par les titulaires des droits
- favoriser l'élaboration et l'adoption de mesures technologiques et organisationnelles pour renforcer le contrôle des données par les parties prenantes
- améliorer l'interopérabilité inter-organisationnelle et intersectorielle des données.

Gérer les intérêts et les réglementations liés aux données qui se chevauchent, voire s'opposent

Les politiques devraient concilier les intérêts des diverses parties prenantes, tout en assurant la cohérence entre les différents cadres d'action et de réglementation. Pour ce faire, les politiques en matière de gouvernance des données peuvent :

- déterminer et prendre en compte la contribution des différentes parties prenantes tout au long du cycle de valeur des données, notamment en favorisant une participation multipartite
- stimuler la coopération entre les organismes afin de rapprocher les différents cadres nationaux
- promouvoir le recours à des contrats types, des modèles de clauses contractuelles, des marchés publics, des codes de conduite et des cadres éthiques pour utiliser les contrats comme des moyens de clarifier les chevauchements entre les cadres de gouvernance des données

- rapprocher les cadres de gouvernance des données des différents pays et promouvoir la coopération réglementaire internationale, notamment la coopération transfrontière dans l'application des lois, afin de favoriser les flux transfrontières de données dans des conditions de confiance.

Encourager les investissements dans les données et leur réutilisation efficace

Les politiques devraient encourager les investissements dans les données et leur réutilisation efficace à l'appui notamment de solutions fondées sur les données et d'un écosystème de données vigoureux. Pour ce faire, les politiques en matière de gouvernance des données peuvent :

- promouvoir le développement des connaissances et des compétences appropriées afin de favoriser un partage et une utilisation responsables des données
- encourager les investissements dans des infrastructures de technologies de l'information et des communications financièrement viables et leur adoption, de manière à favoriser l'ouverture des données
- stimuler la concurrence sur les marchés fondés sur les données et lever les obstacles à l'entrée de nouvelles entreprises
- promouvoir le recours à des approches normalisées pour l'évaluation de la valeur économique et sociale des données.



Extrait de :

Going Digital Guide to Data Governance Policy Making

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/40d53904-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Résumé », dans *Going Digital Guide to Data Governance Policy Making*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/e91baa94-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.